



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services publics

Question écrite n° 15776

Texte de la question

M. Charles Miossec attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les perspectives de développement ou de délocalisations de services publics sur le bassin d'emplois de Brest. En réponse à sa question écrite n° 11606, parue au Journal officiel du 18 mai dernier, M. le ministre de la Défense indiquait en effet que « la réunion du Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire le 15 décembre 1997 témoigne de manière très nette de l'attention que le Gouvernement porte à la région Bretagne, en prenant acte des résultats déjà obtenus et en prescrivant de nouvelles actions d'accompagnement ». Or, depuis cette date, hormis la confirmation de décisions prises antérieurement (délocalisation de l'agence des fréquences, etc.), aucune délocalisation nouvelle n'a cependant été annoncée. Compte tenu des difficultés très graves que rencontre, non seulement le bassin d'emplois de Brest, mais également l'ensemble du département du Finistère, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement envisage de nouvelles délocalisations dans ce département et, dans l'affirmative, sous quel délai.

Texte de la réponse

Les mesures prises lors du Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire (CIADT) du 15 décembre 1997, en faveur de la zone d'emploi de Brest, sont en cours de mise en place. Concernant les délocalisations publiques, elles sont précédées d'une expertise indépendante sur leur faisabilité et ses conditions, notamment pour l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA). Les résultats de ce travail seront connus à l'automne. La zone d'emploi de Brest fait partie des zones prioritaires pour l'aménagement du territoire et est donc toujours prise en compte dans les réflexions sur les délocalisations publiques.

Données clés

Auteur : [M. Charles Miossec](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15776

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3329

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5284